

368

Le Soussigné Directeur de l'Académie Royale de France  
à Rome déclare en son ordre et pour mémoire que la somme  
des Pensionnaires à raison de Vingt cinq francs pour chaque  
mois, montant pour les quarante quatre mois de traitement  
requittés suivant les états émis des mois d'Avril et de Mai  
1843 ensemble les quittances des Pensionnaires en Voyage,  
à la somme de Onze Cente francs a été par lui versée  
dans la caisse de retenue au fur et à mesure de l'acquies  
des traites et peut être compté aux ayant droit

Quint Bordenave  
n° 9

Rome le 1<sup>er</sup> Juin 1843

H. P. M. Z.